

Évidemment, lorsque le Canada compte de 300,000 à 500,000 chômeurs, cet état de choses ne pose pas au Parlement un problème qu'il doit chercher à résoudre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) dit tous les jours aux Canadiens, dans les brochures que publie son ministère, qu'ils doivent surveiller les premiers symptômes et prendre les mesures qui s'imposent. Les médecins, les dentistes et les oculistes le disent. Le parti libéral, à mon sens, devrait faire de même à l'égard d'un problème de cette nature qui intéresse nos maux économiques.

Je me souviens bien, monsieur l'Orateur que c'est en février 1950 que nous avons discuté pour la dernière fois du problème qui fait depuis quelques jours l'objet d'un débat. A ce moment-là, j'ai cité certaines déclarations de feu le premier ministre, le très honorable Mackenzie King, faites dans cette enceinte au printemps de 1935 alors qu'il n'y avait que 400,000 chômeurs inscrits au Canada. Les termes dont s'est servi feu le premier ministre pour décrire cette situation sont presque inouïs. Je les ai cités au mois de février 1950, mais je ne les citerai pas de nouveau ce soir. Je les ai approuvés à ce moment-là. J'ai dit que ces arguments s'appliquaient avec une égale force en février 1950 et j'affirme de nouveau que je suis convaincu qu'ils s'appliquent à plus forte raison aujourd'hui.

Au cours du présent débat nous avons entendu des porte-parole du Gouvernement déclarer catégoriquement que ce chômage était pour une part saisonnier. J'ai été tout particulièrement intéressé par l'observation formulée par le député d'Oxford (M. Nesbitt) lorsqu'il a dit: "Saisonnier, oui, mais apparemment plus saisonnier que d'habitude". On a désigné un certain chômage sous le nom de chômage de friction. Alors, dans ce cas, je dirai, oui, mais il y a indiscutablement plus de chômage de friction que d'habitude. Le premier ministre suppléant a parlé d'une autre cause apparente de cette armée considérable de chômeurs. Il a parlé d'un ralentissement des affaires. C'est à cela, à mon avis, que nous devons nous intéresser en ce moment.

Il est exact d'affirmer qu'un certain chômage saisonnier est normal et qu'on doit s'y attendre. On a raison de dire également qu'un certain degré de chômage de friction est normal et prévisible, à certaines époques de l'année. Mais lorsque le ministre a parlé d'un ralentissement apparent des affaires, je me suis mis à réfléchir. Ce ralentissement est-il temporaire? Est-il saisonnier? J'aimerais qu'on réponde à ces questions.

[M. Shaw.]

Revêt-il certains aspects permanents qui pourraient se révéler extrêmement dangereux? Dernièrement, j'ai lu de nombreuses nouvelles qui signalaient les déclarations d'hommes qui exploitent ou dirigent des industries secondaires au Canada. Certaines de leurs affirmations ne sont pas trop encourageantes. Dans quelle mesure les stocks qu'ils ont constitués sont-ils attribuables, pour une part à ce que les Canadiens ne peuvent acheter leurs articles vu le poids de l'impôt, et le coût élevé de la simple existence normale.

J'aimerais voir mener une enquête sur les stocks constitués dans tout le pays. Il y a deux ou trois jours à peine, j'apprenais qu'un particulier avait été congédié après avoir été à l'emploi d'une société pendant quinze ans. La société en question fabriquait des poêles. Il n'a pas été mis à pied pour incompétence, ni non plus parce qu'il ne voulait pas travailler. Il a été renvoyé,—l'expression est peut-être plus appropriée,—parce que la société avait un excédent de poêles qui suffirait, a-t-on estimé, à répondre à la demande pour une période de cinq ou six ans, si celle-ci restait au niveau actuel. Je me demande dans quelle mesure ces choses se produisent dans le pays?

La situation qui règne aujourd'hui, monsieur l'Orateur, est à un certain degré mais pas tout à fait comparable à celle que nous avons connue en 1950. En 1950, nous étions en présence d'une situation qui s'était présentée cinq ans après la cessation des hostilités. Vers 1950, les gens avaient en grande partie épuisé leurs épargnes du temps de guerre. Sous l'empire du plan Marshall, il y a eu un fléchissement marqué des achats des États-Unis au Canada. Les impôts étaient extrêmement élevés, ayant atteint le plus haut sommet de notre histoire. Déjà, les entreprises commerciales avaient satisfait, dans l'ensemble, à l'arrière de la demande des consommateurs à l'égard des denrées qu'ils n'avaient pu acheter durant la guerre. Vers février 1950, les inventaires étaient tels que les fabricants commençaient nettement à s'inquiéter.

Cependant, en février 1950, le chômage n'était pas, à mon avis, aussi grave qu'aujourd'hui. Un des ministres, je crois que c'est le premier ministre suppléant, a dit hier à la Chambre que le nombre des chômeurs, en mars 1950, était de 308,000. Je ne saurais dire au pied levé si c'est le nombre des chômeurs inscrits, mais je le crois. Trois mois plus tard, ce nombre était réduit à 129,000. Je présume que le premier ministre suppléant essayait de dégager une morale ou une leçon de ce qui s'est produit. Je rappelle à la Chambre que, vers la fin du